

**Agrica Epargne Euro Responsable met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance.** L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

**Le fonds respecte les engagements suivants :**

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

## L'Equipe de Gestion



**EMMANUELLE FERREIRA**  
Directrice des investissements



**THOMAS CUILIER**  
Gérant actions

## L'Equipe ISR

**FLORENCE BIHOUR-FREZAL**  
Directrice de la politique ISR

**PIERRE GROBON**  
Analyste ESG

## Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	135 543 388,38
Valeur liquidative (Part I)	6931 335,72
Frais de gestion maximum	0,60% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance par rapport l'actif de référence, calculé à partir de la méthode indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cette commission est limitée à 0,6% par an de l'actif moyen

Ratios de risque	1 an	3 ans
Volatilité	12,82%	16,29%
Volatilité indice	11,84%	15,94%
Beta	1,0416	0,9896
Alpha de Jensen	0,90%	-0,44%
Tracking error	3,55%	4,05%
Ratio de Sharpe	0,58	0,10
Ratio d'information	0,33	-0,11



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →

## Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part I	0,49%	0,63%	11,13%	16,76%	38,63%
MSCI EMU NR	0,42%	0,60%	9,97%	18,29%	42,33%

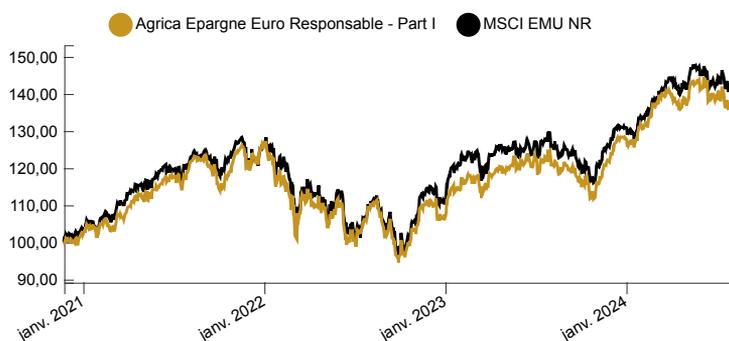
  

Performances	2024	2023	2022
Part I	8,10%	21,13%	-15,70%
MSCI EMU NR	8,78%	18,78%	-12,47%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

## Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 23/11/2020 -source AGRICA Epargne)



## Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+2,9
Investissements sous suivi ESG	97%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	62%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	56%

## Exposition aux ODD



## Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

## Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU a affiché une légère hausse en juillet (+0,4%), ce qui porte sa progression depuis le début de l'année à +8,9%. Du côté macroéconomique, les indicateurs de climat des affaires se sont dégradés pour le 2<sup>ème</sup> mois consécutif en Zone Euro. La faiblesse persistante du secteur manufacturier est toutefois compensée par le secteur des services qui reste en zone d'expansion. Aux Etats-Unis, si la dynamique reste meilleure, quelques signes de faiblesse commencent à apparaître, en particulier dans la confiance des directeurs d'achat (ISM <50) et sur le marché de l'emploi. Corollaire positif pour les marchés, le risque inflationniste diminue et une 1<sup>ère</sup> baisse de taux de la FED en septembre semble le scénario le plus probable. Le mois de juillet a été également rythmé par les publications de résultats du 1<sup>er</sup> semestre des entreprises. Le bilan est à ce stade mitigé pour les entreprises européennes et très contrasté en fonction des secteurs. Les entreprises font face à plus de vents contraires depuis quelques mois : demande des ménages moins à même d'absorber de nouvelles hausses de prix, morosité de la Chine, effet négatif des devises et tensions géopolitiques.

D'un point de vue sectoriel, la technologie et la consommation discrétionnaire sont les deux perdants du mois et reculent de -6,8% et -4,9% respectivement. Le secteur technologique a été impacté par des risques de restrictions supplémentaires imposées par les Etats-Unis sur l'exportation de technologies vers la Chine qui ont pénalisé en particulier les semi-conducteurs. Dans la consommation discrétionnaire, le luxe et l'automobile ont déçu lors des publications de résultats. A l'inverse, la santé, les services aux collectivités ainsi que les financières ont nettement surperformé (+7,0%, +5,4% et +3,7% respectivement) sur la période.

Dans ce contexte, AGRICA EPARGNE Euro Responsable termine le mois avec une performance de +0,5% et surperforme légèrement le

MSCI EMU. Le portefeuille a bénéficié de sa forte surpondération au secteur de la santé et de sa faible exposition aux secteurs du luxe et de l'automobile. Au niveau du stock-picking, les principaux contributeurs positifs sont **Bureau Veritas** (+15,8%), **Saint-Gobain** (+9,4%) et **Essilor Luxottica** (+5,2%) dont les résultats semestriels ont été particulièrement solides. **Essilor Luxottica** a également bénéficié de rumeurs autour d'une prise de participation du géant américain Meta, avec lequel le groupe a un partenariat stratégique pour codévelopper des lunettes connectées. A l'inverse, le principal détracteur est **Novo Nordisk** (-9,4%) qui a fait l'objet de prises de bénéfices après l'excellente performance du titre au 1<sup>er</sup> semestre et de craintes liées à une intensité de l'environnement concurrentiel à moyen terme sur son traitement phare contre l'obésité.

Au niveau des mouvements, nous avons renforcé nos positions sur **Sanofi**, **ASML** et **Bureau Veritas**. **Sanofi** a publié des résultats robustes au titre du 1<sup>er</sup> semestre, tirés par la croissance toujours très soutenue de son blockbuster Dupixent et à une contribution croissante des nouveaux lancements de médicaments. La cession de la franchise Santé grand public pour une valeur d'entreprise de l'ordre de 20Mds€ prévue en fin d'année devrait être un catalyseur positif. La correction de près de 20% d'**ASML** par rapport à son point haut nous semble être une opportunité compte tenu du profil de croissance structurelle et d'une exposition directe à la thématique de l'intelligence artificielle. Enfin, **Bureau Veritas**, un des leaders mondiaux des services d'audit et de certification, fait partie des rares sociétés qui ont enregistré une accélération de leur croissance organique au 2<sup>ème</sup> trimestre (>10%) et a relevé significativement ses prévisions de croissance annuelle. Le groupe est parfaitement bien positionné sur le thème de la durabilité (environnement, responsabilité sociale, qualité et traçabilité des produits) sur des marchés finaux très diversifiés.

## Attribution de performance

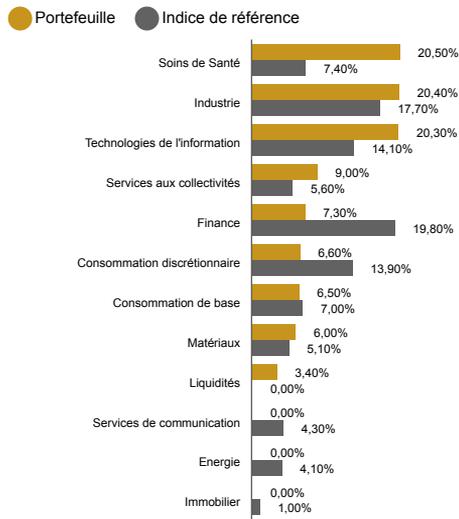
Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
BUREAU VERITAS	+0,30	NOVO NORDISK	-0,42
SAINT GOBAIN	+0,30	ASML	-0,17
ESSILORLUXOTTICA	+0,20	STELLANTIS	-0,10
BIOMERIEUX	+0,17	UNICREDIT	-0,09
BNP PARIBAS	+0,17	INTESA SANPAOLO	-0,08

## Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

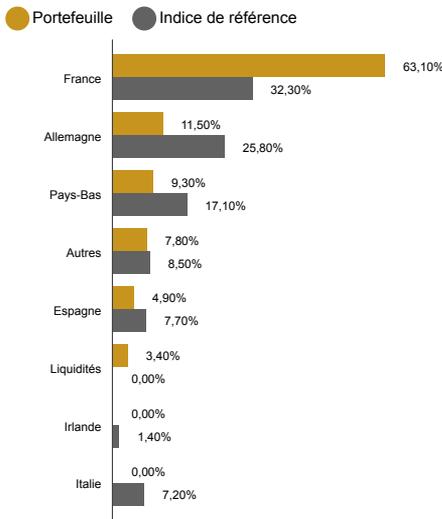
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	8,16	Best in class ESG	Technologies	SANOFI +0,5%	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6,07	Efficacité énergétique	Industrie	BUREAU VERITAS +0,4%	
AIR LIQUIDE SA	6,01	Efficacité énergétique	Matériaux	ASML +0,4%	
ESSILORLUXOTTICA	5,43	Technologies médicales	Soins de santé		
IBERDROLA SA	4,91	Ressources durables	Énergie		
Poids des 10 premières lignes			52%		
Nombre de lignes			30		

Profil Financier et Extra-financier

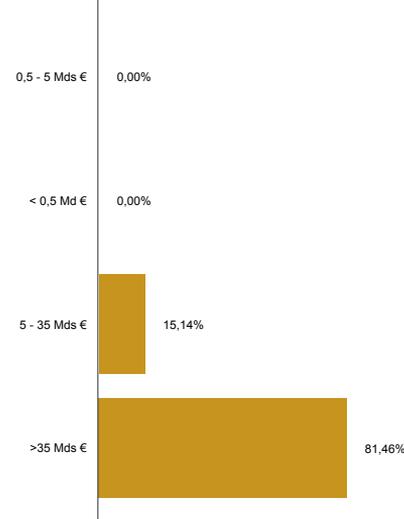
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



Performance ESG

SCORES ESG

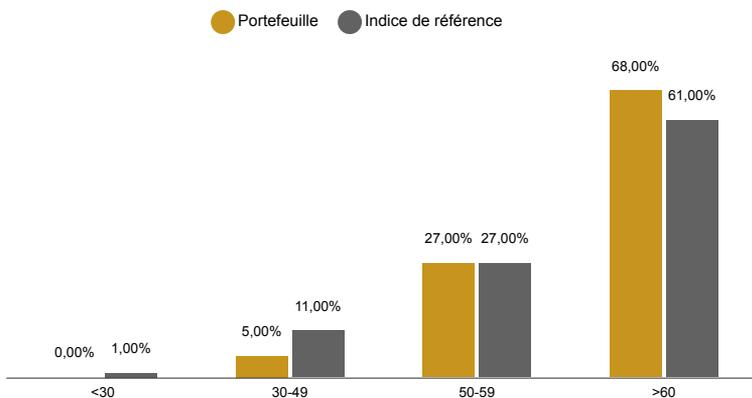
Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	64,00	61,10
Score E	68,90	64,30
Score S	62,00	58,10
Score G	61,80	61,40

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	8%	55,40
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	72,00
AIR LIQUIDE SA	6%	65,60
ESSILORLUXOTTICA	5%	54,80
IBERDROLA	5%	73,10

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Indicateurs climat

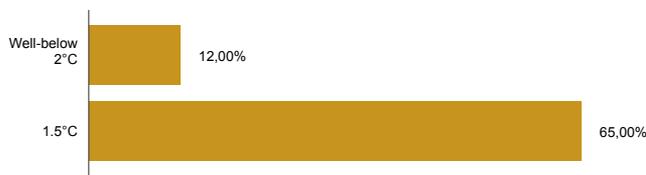
Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	141,40	100,30	97%	99%
Score de Transition Energétique	67,00	62,50	97%	99%

Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
ASML	8%	9,90	50-59
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6%	15,10	>60
AIR LIQUIDE SA	6%	1 280,50	>60
ESSILORLUXOTTICA	5%	33,20	50-59
IBERDROLA	5%	255,90	>60

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unies ont adopté en 2015 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 ([www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/)). Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG >60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG <30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody's ESG, SBTi

Indicateurs climat : Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique : Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



**AGRICA ÉPARGNE** • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00  
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

**Document non contractuel à caractère commercial.**

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/07/2024.